

A mon avis, la déjudiciarisation va faire tort aux jeunes et à la société dans son ensemble. Il faut être extrêmement prudent avant de prendre une mesure législative qui pourrait avoir des répercussions graves sur la société dans son ensemble et sur la jeunesse en particulier. Nous devons apprendre—surtout aux jeunes—les risques que l'on court en fumant du cannabis. C'est là-dessus qu'il faudrait mettre l'accent, et non pas vouloir faire tomber les infractions relatives au cannabis sous le coup de la loi sur les aliments et drogues plutôt que sous le coup de la loi sur les stupéfiants.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut toutefois poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Gass: Je tiens à remercier les députés et vous-même, monsieur l'Orateur, de m'accorder quelques minutes de plus. Il y a plus d'un an que je travaille à ce projet et j'ai enfin aujourd'hui la chance de le présenter.

Avant d'adopter un bill visant à déjudiciariser la possession de marijuana, tâchons au moins de comprendre et de débattre les problèmes en cause. Demandons-nous si nous avons suffisamment d'éléments pour prendre une décision aussi importante. Tâchons de comprendre toutes les implications de cette décision avant de déjudiciariser officiellement la possession de la marijuana. Au rythme actuel de l'usage des drogues, nous allons nous retrouver sous peu avec un nombre incroyable de jeunes inadaptés sur le plan émotif, intellectuel et social qui seront incapables de vivre valablement dans un monde de plus en plus complexe et de plus en plus exigeant.

Je voudrais citer un extrait de l'excellent livre du Dr George K. Russell intitulé «Marijuana Today», dont j'ai d'ailleurs extrait la plupart des faits que j'ai présentés aujourd'hui. J'espère que cette citation donnera aux députés de tous les partis matière à réflexion pour étudier la motion:

Un individu peut-il fumer de la marijuana, en quelque quantité que ce soit, et garder sa clarté d'esprit, son intégrité et la volonté qui lui sont nécessaires pour jouer un rôle actif dans la société pour aider celle-ci à résoudre les problèmes sérieux qu'elle connaît aujourd'hui et qui vont s'aggravant?

Je voudrais ajouter en terminant, monsieur l'Orateur, qu'étant donné qu'un nombre accru de preuves nous révèlent que la marijuana est un stupéfiant nocif, il faut dénoncer tout effort pour poursuivre cette décriminalisation. Si cela pouvait être utile, monsieur l'Orateur, je m'empresserais de supplier à genoux les députés d'en face d'examiner à nouveau la question.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre, au nom du NPD, à la motion dont nous sommes saisis. Je remarque que nous avons discuté d'agriculture pendant une bonne partie de l'après-midi. Je suppose qu'il est normal de passer de la terre à l'herbe. Le chanvre était cultivé au Canada longtemps avant que le Canada ne devienne un pays industrialisé; on en fabriquait des cordes et bien d'autres produits. En fait, le gouvernement en a subventionné la culture pendant des années. Sans doute la Chambre a-t-elle déjà tenu un débat sur les subventions à la culture du chanvre, tout comme nous avons discuté de la viande cet après-midi. Sans doute le Canada est-il capable de produire une grande quantité de chanvre s'il le veut. Je suppose que la question qu'il faut se poser est de savoir si nous le voulons.

Les stupéfiants

Je conviens avec le député de Malpèque (M. Gass) qu'il s'agit d'une question très importante. J'ai écouté très attentivement son exposé, d'ailleurs fort bien documenté et très intéressant. Toutefois, j'ai noté à propos des preuves médicales et autres preuves qu'il a citées—je puis peut-être signaler au député que j'ai été brièvement membre de la Commission sur les drogues et l'alcool de la Colombie-Britannique, et que j'ai également exercé le droit criminel au barreau de la Colombie-Britannique pendant environ une dizaine d'années, au cours desquelles j'ai eu à m'occuper d'un certain nombre d'affaires de drogues de tous genres—qu'il s'agissait surtout de crimes commis par des fumeurs chroniques. Je reconnais avec le député que l'utilisation chronique de presque n'importe quoi peut causer l'hébététe. Quand le député a parlé de stupeur, de perte du sens des valeurs, de méfiance à l'endroit des autres et de désordres émotifs, j'ai cru qu'il décrivait la période des questions à la Chambre des communes. Le député a raison en ce sens que tout abus chronique donne évidemment lieu à des problèmes. Il en va de même pour l'alcool et le tabac. Il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi pour le constater. Il n'est pas nécessaire d'être homme de science pour s'en rendre compte.

En fait, le problème est que les preuves médicales sur la marijuana ne sont que hypothétiques et non pas conclusives. Elles sont loin de prouver que l'utilisation constante et massive de la marijuana peut provoquer des maladies respiratoires ou cardiaques, diminuer la vie sexuelle du fumeur, provoquer des désordres durables aux niveaux du comportement et du fonctionnement du cerveau ou encore affaiblir la résistance du fumeur à l'infection.

Dans une déclaration qui fait autorité, l'Addiction Research Foundation signale que:

«On ne connaît pas encore la fréquence avec laquelle ces problèmes de santé surgissent chez les fumeurs de cannabis, la quantité nécessaire pour les provoquer, et le pourcentage de fumeurs en danger... il est probable que tout problème précis de santé attribuable au cannabis sera d'une faible fréquence...»

Le sondage Gallup révélait qu'environ 15 p. 100 de la population canadienne, c'est-à-dire entre 2.5 et 2.7 millions de personnes, ont essayé la marijuana et que chez les jeunes de 18 à 24 ans, cette proportion s'élève à plus de 25 p. 100. Je ne suis pas un homme de science, mais j'ai beaucoup de bon sens et c'est ce qui m'incite à déduire que si autant de gens avaient fumé de la marijuana durant un certain temps, en fait, nous aurions aujourd'hui une plus grande incidence de personnes malades et en mauvaise santé, à la condition, bien sûr, que la marijuana soit bien à l'origine de tous les maux que nous a décrits le député. Ces statistiques me donnent à entendre que les fumeurs chroniques peuvent avoir des problèmes de santé, mais que les fumeurs occasionnels peuvent d'autre part ne pas en éprouver.

Le député a parlé des jeunes. Le problème avec les jeunes c'est qu'ils croient que, comme je viens de le dire il y a quelques instants, nous cherchons à leur faire peur. Ils pensent que nous ne sommes pas francs envers eux. Je crois d'ailleurs qu'ils ont raison.

Je conviens avec le député qu'il faut élaborer de meilleurs programmes d'information sur la drogue et aussi sur l'alcool, puisque l'alcool est la drogue dont on abuse le plus, mais il faut aussi trouver le moyen de rendre la loi équitable. Après huit longues années d'attente, il semble que le gouvernement fédéral soit maintenant à la veille de modifier la loi. C'est ce qu'on